

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la journée de mobilisation contre la précarité dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche, au cours d'une audience le 15 Mars, nous avons porté à votre connaissance un ensemble de revendications visant à réduire la précarité et améliorer les conditions de rémunération des agents contractuels. Ces revendications sont les suivantes :

- La signature de tout contrat de travail doit précéder l'entrée en fonction.
- Pour les vacataires, à l'instar des autres salarié.e.s de l'établissement, le paiement mensuel doit être généralisé, ce qui suppose comptablement des états de service d'enseignement faits mensuellement. La circulaire envoyée aux composantes en date du 3 mars est une première étape dans ce sens et vers l'application à l'université d'une mesure qui concerne les salarié.e.s depuis presque 50 ans. C'est à l'administration de veiller au respect de cette circulaire. Nous demandons que cette mesure soit prioritairement mise en oeuvre pour les agents temporaires vacataires, dont certain.e.s sont des doctorant.e.s qui ne disposent pas d'autre revenu, et étendue par la suite aux Chargés d'Enseignement Vacataires.
- Nous demandons que le recours massif aux vacances cesse d'être considéré comme une solution pour l'enseignement et que la création de postes d'ATER soit privilégiée.
- La création d'une commission paritaire des contractuels visant à contrôler les conditions de recours à l'emploi contractuel, les conditions de recrutement pour garantir l'égalité d'accès, les conditions de travail et les conditions de renouvellement et de non-renouvellement des contrats.
- Pour les agents contractuels Biatss sur fonction pérenne : nous soutenons qu'à travail égal, la rémunération doit être égale. Nous demandons que la grille indiciaire des CDI et CDDs pérennes soit identique à celle des titulaires (indice et durée des échelons). Par ailleurs, leur régime indemnitaire n'a pas été revalorisé depuis 2012 ; déjà en dessous de celui des titulaires, l'écart se creuse suite à la mise en oeuvre de la revalorisation des primes des agents titulaires avec effet au 1er Janvier 2016. Nous demandons qu'il y ait un rattrapage par rapport à celui des agents titulaires.
- Pour les agents contractuels recrutés sur remplacement de titulaires : la systématisation du temps partiel pour remplacer un titulaire à temps plein conduit à une intensification intolérable du travail dès lors que la charge demandée n'est pas diminuée. Nous demandons de revoir cette systématisation.
- Pour les agents contractuels sur financement recherche : C'est dans cette catégorie, que l'augmentation est au fil des ans la plus forte. Pour ceux-là, il y a carence et inéquité en termes de grille salariale et de régime indemnitaire. Nous demandons qu'une étude soit conduite et que des règles générales soient définies. Par ailleurs, nous considérons que le classement en « temporaires » des postes occupés par des agents contractuels du fait que les ressources employées soient temporaires est un abus. Ce ne sont pas seulement des post-docs, mais aussi des ingénieurs, des techniciens qui sont recrutés via les appels à projet. Les laboratoires ont recours de façon récurrente à des agents contractuels du fait de l'insuffisance en création d'emplois de fonctionnaires. Nous demandons une analyse détaillée de ces emplois contractuels et d'envisager que les profils récurrents soient à terme occupés par des CDI financés par les dotations des appels à projet recherche.

Cette lettre ouverte sera diffusée aux personnels de Lille 1 et nous en ferons de même de votre réponse,

Veuillez agréer, nos respectueuses salutations,

Pour la Ferc-Sup-CGT, Dominique Sanctorum,

Pour la FSU, Christophe Vuylstekker,

Pour le SGEN-CFDT, Marie-christine Vermelle,

Pour le Collectif des précaires de l'ESR Lille, Pauline Pupier et Vianney Schlegel.